

BRESSEY-SUR-TILLE

Bientôt un distributeur de plats à emporter ?

Pendant le conseil municipal du 24 février, Émeric Buisson, gérant de la société Cook événement, est venu présenter aux élus de Bresse-sur-Tille son projet : l'installation d'un distributeur de plats cuisinés. Une idée pour laquelle un accord de principe a été donné.

J eudi 24 février, le conseil municipal de Bresse-sur-Tille a voté à l'unanimité un accord de principe pour la pose d'un distributeur de plats à emporter dans la commune. Ce projet a été présenté par un traiteur, Émeric Buisson, gérant de la société Cook événement, située à Couternon.

Il propose la mise à disposition des habitants d'un distributeur automatique de plats cuisinés faits maison avec un maximum de « produits locaux et surtout frais ».

■ Une machine connectée

Ce distributeur, qui comporte 40 casiers, est réfrigéré à une température maintenue entre 3 et 5 degrés. Le traiteur détaille : « Il fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ; il est connecté à un Smartphone ou un PC pour avoir une gestion précise des produits vendus et faciliter le réassortiment le plus rapidement possible. Cette connexion à distance permet également d'être alerté en cas de panne ou de vandalisme. »

Si la loi sanitaire prévoit un retrait des invendus après sept jours de stockage, la société Cook événement « s'engage à les enlever au bout de trois jours et mettre les produits invendus à la disposition des étudiants, en liaison avec la Banque alimentaire ».



Le porche de l'entrée de la salle des associations de Bresse-sur-Tille où serait installé le distributeur de plats cuisinés. Photo LBP/D. S.

« Diversifier mon activité »

Pour Émeric Buisson et sa société Cook événement, l'année 2021 a généré une perte de chiffre d'affaires de 40 %. « J'ai dû me réinventer et réfléchir à diversifier mon activité. Des communes comme Couternon, Bresse-sur-Tille, Remilly-sur-Tille ou Izier n'ont pas de restaurants ouverts le soir, voire plus de restaurants du tout. L'idée m'est venue d'implanter des distributeurs avec mes plats pour maintenir mon activité », livre le traiteur.

■ Des contenants écologiques

Les futurs clients pourront, via la page Facebook et le site Internet de Cook événement, consulter les plats disponibles au fil des jours. « Des plats familiaux proposés en barquettes à 90 % recyclables et compostables pour une, deux et trois personnes pour un réchauffage au micro-ondes »,

« Il faudra compter au minimum 8 € pour une part, avec un tarif dégressif pour les contenants destinés à deux et trois personnes. »
Émeric Buisson, traiteur



détaille Émeric Buisson. Qui précise : « Il faudra compter au minimum 8 € pour une part, avec un tarif dégressif pour les contenants destinés à deux et trois personnes (les tarifs sont à l'étude), avec un règlement uniquement par carte bancaire. »

■ Un lieu déjà trouvé

Si ce projet se concrétise, un test de six à huit mois sera réalisé. Et le distributeur, que le traiteur louera, sera installé avant l'été sous le porche, à l'entrée de la salle des associations. Une signalétique lumineuse sera mise en place sur le trottoir. L'installation électrique ainsi que l'éclairage seront pris en charge par le professionnel. Une convention sera votée, puis signée pour la rétrocession, à la commune, de l'électricité servant au fonctionnement du distributeur, à savoir qu'il faut compter un budget de 400 à 600 € en consommation électrique annuelle. Concernant le délai de livraison de la machine, « il faut prévoir un mois (sous réserve du branchement de l'installation électrique) ».

Dominique DA SILVA (CLP)

NEULLY-CRIMOLOIS

Cimetières : la nécessaire harmonisation des tarifs des concessions

Au cours du conseil municipal de Neully-Crimolois, mardi 15 février, les élus se sont prononcés sur l'harmonisation des tarifs des concessions des deux cimetières de la commune nouvelle.

Présenté par Corinne Lenoble, adjointe aux finances, le projet a été rendu nécessaire après le constat que les « tarifs des deux cimetières étaient très disparates ». À titre d'exemple, une concession de 30 ans à Neully était de 152,45 € et, à Crimolois, de 80 €.

La commission finances a profité de l'occasion pour proposer au conseil municipal de nouveaux tarifs plus en adéquation avec ceux proposés dans plusieurs autres commu-



La demande croissante pour les columbariums impose un choix plus important dans les durées des concessions. Photo LBP/J.-M. B.

nes métropolitaines. Malgré des hausses parfois importantes, l'adjointe a précisé que les nouveaux tarifs restent pourtant parmi les plus faibles de

la métropole dijonnaise. Dès le 1^{er} juillet, trois types de concessions, de 15, 30 et 50 ans, seront proposés pour les caveaux et les columbariums,

contre deux jusqu'à présent. Vingt-deux élus ont approuvé la nouvelle grille tarifaire (*lire par ailleurs*), deux ont voté contre (Nadège Bourdoune et

Gaëlle Rebillat) et deux se sont abstenus (Christophe Benoît par procuration et Christelle Fuster).

Jean-Marie BALLEYGUIER (CLP)

CÔTÉ TARIFS

Les nouveaux tarifs des concessions ont été établis.

- Concession 15 ans : 100 €.
- Concession 30 ans : 155 €.
- Concession 50 ans : 310 €.
- Columbarium 15 ans : 125 €.
- Columbarium 30 ans : 230 €.
- Columbarium 50 ans : 350 €.